



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

6 étapes essentielles pour voter par internet !

Le Bureau Régional « Hauts-de-France », 05 Octobre 2018

→ **A partir du 25 Septembre 2018**



Je vérifie mon inscription sur les listes électorales affichées par extraits dans mon service.

→ **Entre le 29 Octobre et le 14 Novembre 2018**



Ma notice de vote m'est remise en main propre sur mon lieu de travail, par mon gestionnaire R.H, contre émargement ou à mon adresse postale en lettre recommandée avec avis de réception.

→ **A partir du 14 Novembre 2018 (11h00)**



Je me connecte au portail de vote avec mon identifiant électeur (matricule et date de naissance) et mon mot de passe électeur.

→ **Entre le 14 Novembre (11h00) et le 29 Novembre 2018**



Les Professions de Foi, les logos, et les candidats sont consultables sur le portail de vote pour chacun de mes scrutins.

→ **Du 30 Novembre (11h00) au 06 Décembre 2018 (17h00 heure de Paris)**



Je vote sur le portail de vote avec mon identifiant électeur (matricule et date de naissance) et mon mot de passe électeur.



En cas de perte de mon mot de passe, à partir du support en ligne, je réponds à une question défi qui déclenche l'affichage de mon nouveau mot de passe pendant 1 minute

**En cas de difficulté,
je contacte l'assistance téléphonique au 01 80 15 43 21 de 08h00 à 20h00**



<https://electionspro2018.interieur.gouv.fr/>

COMBATTONS ENSEMBLE !



Cliquez ALLIANCE



En fonction de ton corps d'appartenance, tu devras voter pour :						
	COMITES TECHNIQUES (1)			CAP (2)		CCP (3)
	CTM	CTRPN	CTD	CAPN	CAPI	
C.E.A. Titulaire	X	X	X	X	X	
C.E.A. Stagiaire	X	X	X			
A.D.S.	X	X	X			X

(1) Pour constituer au niveau national, le Comité Technique Ministériel (CTM) et le Comité Technique de Réseau de la Police Nationale (CTRPN), ainsi qu'au niveau local le Comité Technique Départemental (CTD),

Afin d'examiner les questions relatives au collectif (missions, horaires, organisation et fonctionnement des services, réorganisation de services...)

(2) Pour élire vos représentants ALLIANCE, au niveau national, à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) et à la Commission Administrative Paritaire Interdépartementale (CAPI) compétente au niveau régional

Afin d'étudier les situations individuelles des agents (avancements, mutations, permutations, discipline, dérogatoire, mouvement intra CAPI, révisions de notation, titularisation, Article 36, mise en disponibilité, ...)

(3) Pour les Adjoints de Sécurité, la Commission Consultative Paritaire (CCP) à l'égard des adjoints de sécurité

De vos bulletins de vote, dépend aussi la désignation de vos représentants ALLIANCE au niveau local dans les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), Commissions Locales d'Action Sociale (CLAS) et Commissions de Réforme Interdépartementales, compétentes en matière de :

**HYGIENE, SANTE, SECURITE, RISQUES PSYCHO-SOCIAUX
ET CONDITIONS DE TRAVAIL
ACTION SOCIALE
SUIVI MEDICAL ET IMPUTABILITE AU SERVICE**

RENSEIGNEMENTS



Bureau Régional des « Hauts-de-France » ALLIANCE Police Nationale (CFE-CGC)

Cité Administrative (16^{ème} étage)

Rue de Tournai B.P. 2012 59012 LILLE CEDEX

Tél. 03 20 62 46 90 (ou 91) Fax. 03 20 88 39 41

region-lille@alliancepn.fr

**COMBATTONS
ENSEMBLE !**



**Cliquez
ALLIANCE**